



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE DOUZE MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2018

Etaient présents : Mmes, MM, Dominique ALCALA, Jean-Pierre BERTRAND, Francine BUREAU, Natalie BLATEAU-GAUZERE, Christian BLOCK, Anita BONNIN, François D'AUZAC, Laurine DUMAS, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FIORUCCI, Pierre FREMONT, Béatrice HAOUARI, Morgane JANSEN-REYNAUD, Franck LECALIER, Jean-Mary LEJEUNE, Patricia LHYVERNAY, Caroline OMODEI, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Sophie VAN DEN ZANDE, Christine WANNER.

Pouvoirs donnés : Henri MAILLOT à Anita BONNIN
Céline MERLIOT à Francine BUREAU

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Suffrages exprimés : 23

Secrétaire de séance : Franck LECALIER

Compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal : le Maire ayant donné connaissance du compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2018, celui-ci est approuvé par le Conseil Municipal.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2018-03-01

BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 du budget général de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1 225 440.62 €	002 - Résultat de fonct. reporté	- €
012 - Charges de personnel	1 488 763.66 €	013 - Atténuations de charges	13 008.10 €
014 - Atténuation de produits	40 940.00 €	70 - Produits des services	518 005.50 €
022 - Dépenses imprévues	- €	73 - Impôts et taxes	2 715 702.69 €
023 - Virement à la sect. d'invest.	- €	74 - Dotations, subv. et partici.	414 283.93 €
042 - Opérat° d'ordre sections	114 622.78 €	75 - Autres prod. gestion cour.	41 753.64 €
65 - Autres charges gest. courante	305 925.21 €	76 - Produits financiers	2.24 €
66 - Charges financières	101 219.26 €	77 - Produits exceptionnels	13 868.40 €
67 - Charges exceptionnelles	1 307.60 €	042 - Opérat° d'ordre sections	48 395.88 €
TOTAL	3 278 219.13 €	TOTAL	3 765 020.38 €
		<i>Résultat</i>	+ 486 801.25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations patrimoniales	48 395.88 €	040 - Opérations d'ordre sect.	114 622.78 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	136 524.81 €	10 - Dotations, fonds divers	852 648.02 €
20 - Immobilisations incorporelles	34 994.80 €	13 - Subv. d'invest. reçues	46 817.10 €
204 - Subventions d'équipement	96 443.40 €	16 - Emprunts et dettes	500 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 128 045.07 €	21 - Immo. corporelles	1 631.04 €
TOTAL	1 444 403.96 €	TOTAL	1 515 718.94 €
		<i>Résultat</i>	+ 71 314.98 €

Monsieur le Maire donne la parole à Franck LECALIER de sorte à obtenir certaines précisions.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice sont en baisse de -1.77 % par rapport à l'année 2016. Les charges à caractère général augmentent de +3.71 % (hausse consécutive à des frais de contentieux d'urbanisme) et de +1.38 % pour celles en personnel. Les intérêts la dette sont en hausse du fait de la souscription de l'emprunt lié aux travaux de l'école maternelle. Globalement, les résultats restent encourageants et de bonne augure pour l'avenir.

Du côté des recettes de fonctionnement, il est à noter une hausse des produits de service et des impôts et taxes par rapport à l'année 2016. Au total, les recettes de fonctionnement sont en léger retrait de -2.47 % du fait qu'en 2016, la municipalité avait vendu le logement située au-dessus de la Poste.

En dépenses d'investissement, l'année écoulée a principalement été marquée par la réalisation des travaux d'aménagement et d'extension de l'école maternelle. Il est précisé les faibles subventions d'équipement versées par les divers partenaires institutionnels.

Jean-Mary LEJEUNE présente l'analyse financière du groupe d'opposition sur le compte administratif 2016. Les résultats affichés sont à minorer car moins bons à ce qu'il peut paraître : les dépenses de fonctionnement sont en fait en hausse de plus de 3 % si on ne reprend pas les écritures comptables liées à la vente du logement de La Poste et +1.8 % en apportant une correction du fait des litiges d'urbanisme. Les recettes de fonctionnement sont en hausse de +2.5 % en excluant là aussi l'opération liée à la vente de l'appartement. Au global, le résultat de la section de fonctionnement de 486 801.25 € est en diminution de -7 % par rapport à 2016. Cela entraîne une baisse de l'excédent et ainsi des capacités d'autofinancement amoindries. Certains postes comme les dépenses liées à tenue de cérémonies et/ou manifestations pourraient être réduits. Les résultats obtenus ne semblent pas aller dans le bon sens d'une éventuelle contractualisation avec l'Etat. En investissement, Jean-Mary LEJEUNE note la réalisation de 1 ou 2 opérations par an aux dépens de travaux d'entretien courant ; 450 000.00 € ont été dédiés aux travaux d'investissement « d'entretien » en 2017 contre 550 000.00 € en 2016. Cela démontre une certaine « érosion » dans la gestion des travaux d'entretien et demande la plus grande vigilance sur cela. Il note en recette d'investissement, la réalisation de l'emprunt de 500 000.00 € et des subventions en baisse par rapport à 2016 qui doivent être toutefois compensées par un versement supplémentaire imminent (subvention de Bordeaux Métropole). Il conclut en constatant une dérive des comptes qui entraîne des autofinancements limités. Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe d'opposition s'abstiendra sur le vote du compte administratif 2017.

Monsieur le Maire confirme les résultats avancés par Franck LECALIER qui démontrent bien une baisse des dépenses de fonctionnement. Il précise que la municipalité est très rigoureuse et vigilante dans sa gestion de ses comptes. Aucun bâtiment n'est à « l'abandon » et bien au contraire...

Franck LECALIER conclue en précisant que les chiffres sont là pour confirmer la bonne gestion « en bon père de famille » des finances de la collectivité.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 20 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 22.

Vote du Compte Administratif 2017 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, doyen de l'assemblée ;

Le Conseil municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé et présenté par Monsieur Dominique ALCALA, Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Approuve le Compte Administratif 2017 du budget communal.

<u>Vote</u>	Pour 19	Abstention 3	Contre 0
--------------------	---------	--------------	----------

2018-03-02

BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2017

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présentés par Monsieur Dominique ALCALA, Maire de Bouliac, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2018-03-03

BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent)	486 801.25 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	<u>411 560.82 €</u>
Résultat de clôture à affecter (excédent)	+ 898 362.07 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement (excédent)	+ 71 314.98 €
Résultat comptable cumulé (déficit)	- <u>507 313.09 €</u>
	- 435 998.11 € (DI cpt 001)
<i>Dépenses d'investissement restant à réaliser</i>	- 92 522.10 €
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>	+ <u>186 462.60 €</u>
Solde des restes à réaliser (excédent)	+ 93 940.50 €
Besoin (-) réel de financement	- 342 057.61 €

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du Besoin réel d'investissement	+ 342 057.61 € (RI cpt 1068)
En excédent reporté à la section de fonctionnement	+ 556 304.46 € (RF cpt 002)

Vote

Pour 20

Abstention 3

Contre 0

2018-03-04

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2017 du budget général.

La section de fonctionnement est examinée et commentée par chapitres et la section d'investissement par opérations.

Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
011 Charges à caractère général	1 206 700.00 €	002 Excédent de fonctionnement	556 304.46 €
012 Charges de personnel	1 555 600.00 €	013 Atténuations de charges	23 000.00 €
014 Atténuation de produits	41 000.00 €	70 Produits des services	486 650.00 €
022 Dépenses imprévues	100 000.00 €	73 Impôts et taxes	2 770 603.00 €
023 Virement à sect inv	872 024.38 €	74 Dota°, subven°, participa°	383 900.00 €
042 Opéra° d'ordre	102 947.58 €	75 Autres produits de gestion	43 200.00 €
65 Autres charges de gestion	325 500.00 €	76 Produits financiers	2.50 €
66 Charges financières	98 000.00 €	77 Produits exceptionnels	15 400.00 €
67 Charges exceptionnelles	1 300.00 €	042 Opérations ordre	24 212.00 €
TOTAL	4 303 071.96 €	TOTAL	4 303 071.96 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Opéra° 901 Centre Culturel	6 000.00 €	13 Subventions d'investissement	241 742.60 €
Opéra° 902 Bibliothèque	2 750.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	804 400.00 €
Opéra° 903 Ateliers municipaux	18 770.00 €	10 Dota°, fonds divers et réserves	555 915.65 €
Opéra° 904 Tx divers eqt courant	56 232.92 €	021 Virement de sect fonct	872 024.38 €
Opéra° 905 Mairie	28 050.00 €	040 Opéra° d'ordre	102 947.58 €
Opéra° 906 Salle des Fêtes	10 269.42 €		
Opéra° 907 Salles de sport	257 431.20 €		
Opéra° 908 Cuisine	7 000.00 €		
Opéra° 909 Castel	9 700.00 €		
Opéra° 910 Groupe scolaire	88 869.81 €		
Opéra° 911 CLSH	16 020.00 €		
Opéra° 912 Crèche	880 324.92 €		
Opéra° 913 Bois et Parcs	0.00 €		
Opéra° 915 Espaces verts	5 663.84 €		
Opéra° 916 Mise en accessibilité	70 000.00 €		
Opéra° 917 Salle Rambaud	20 700.00 €		
Opéra° 918 Logements	30 800.00 €		
Opéra° 919 Plaine des sports	13 500.00 €		
Opéra° 920 Eglise	5 000.00 €		

Opéra° 923 Electrification	257 140.59 €		
Opéra° 924 Voirie Env.	50 385.40 €		
Opéra° 925 Vettiner	110 600.00 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	147 400.00 €		
001 Déficit reporté	435 998.11 €		
040 Opérations d'ordre	24 212.00 €		
204 Ecritures comptables	24 212.00 €		
TOTAL	2 577 030.21 €	TOTAL	2 577 030.21 €

Franck LECALIER apporte certaines précisions sur la section de fonctionnement. Le chapitre relatif aux charges à caractère général sont en diminution de -1.53 % par rapport au réalisé de l'année écoulée, +4.50 % pour les celles en personnels du fait notamment de l'instauration des tickets restaurant pour les agents de la commune et du recrutement de 2 personnes en contrat d'apprentissage ; sans cela, ces mêmes charges auraient été limitées à +1.94 %. Pour de ce qui est de la section d'investissement, 2 réalisations importantes sont inscrites au budget 2018 : le réaménagement et l'extension de la Crèche et la couverture des terrains de pétanque. Ces 2 projets pèsent près d'un million d'euros. Ces derniers seront financés via la souscription d'un emprunt en cours de négociation ainsi que les dotations et virement de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Mary LEJEUNE qui expose que pour lui la section de fonctionnement est non pas en diminution mais en augmentation d'environ +3 % en gardant les mêmes critères d'équivalence de l'année passée. Il estime que les recettes de fonctionnement notamment celles issues des prélèvements d'impôts sont quelque peu sous-estimées compte tenu de l'accroissement de la population bouliacaise. Le résultat prévisionnel de cet exercice serait ainsi d'environ 316 000.00 € ce qui aura un impact direct sur la baisse de l'autofinancement. Pour la section d'investissement, il confirme que les travaux d'extension de la crèche sont une bonne chose malgré son désaccord avec le projet retenu. Il approuve que crédits soient alloués aux travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, à la réalisation d'études préliminaires sur l'îlot Vettiner ainsi que sur l'ancienne voie ferrée Bordeaux – Eymet. La réalisation de la couverture des terrains de pétanque n'apparaît pas pour le groupe d'opposition nécessaire ni prioritaire à ce jour par rapport à d'autres équipements tout autant utilisés par les bouliacais. Les sommes prévues dans ces travaux (212 000.00 €) auraient pu tout aussi bien servir à compléter l'autofinancement de la crèche ou d'autres travaux d'entretien... Ces importants investissements ont un impact non négligeable sur l'état de la dette qui passe d'un peu moins de 2 millions d'euros en 2016 à plus de 3 millions en 2019. La souscription d'emprunts sur 20 ans aura pour incidence de ne pas dégager de marges de manœuvre avant 2027 voire 2032 ce qui mettra la commune en difficulté pour les années à venir. Il conclut en précisant que le groupe d'opposition votera contre ce budget primitif.

Monsieur le Maire confirme que la couverture des terrains de pétanque est justifiée, le club rassemblant un grand nombre d'adhérents et de joueurs. Il précise que d'autres équipements sportifs pourront être envisagés dès 2019 comme un court de padel et une piste d'athlétisme de sorte à s'adapter à l'évolution démographique de la ville. Il précise à l'assemblée que les dépenses sont maîtrisées et que la situation financière de la commune est saine.

Où ces explications, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2018.

Vote Pour 20 Abstention 0 Contre 3

2018-03-05
IMPÔTS LOCAUX – TAUX 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les taux d'imposition 2018 même si aucun changement n'est à prévoir cette année.

Il rappelle que les taux actuels ont été revus en 2016 et que ces derniers restent identiques pour l'année 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation : 17.06 %
- Taxe foncière bâtie : 22.66 %
- Taxe foncière non bâtie : 76.36 %

Monsieur le Maire précise que les taux d'imposition sur Bouliac sont parmi les moins élevés de Bordeaux Métropole après ceux d'Ambes et de Saint-Vincent-de-Paul.

Oui ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le vote des taux des impôts locaux 2018 ci-dessus.

Vote Pour 20 Abstention 3 Contre 0

2018-03-06
SUBVENTION A LA CRECHE ASSOCIATIVE PETIT BOUCHON :
AUTORISATION DE VERSEMENT DU SOLDE 2018

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 22 janvier dernier, la municipalité a versé à la Crèche un acompte de la subvention pour l'année 2018 de 30 000.00 €.

A la vue du prévisionnel budgétaire transmis par le conseil d'administration de l'association, la Crèche Les Petits Bouchons sollicite une aide totale de 120 000.00 € pour l'année 2018 de sorte à équilibrer ses comptes.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de verser un solde de subvention pour l'année 2018 de 90 000.00 € portant ainsi la subvention définitive à 120 000.00 €. Il rappelle que ces montants sont dans la moyenne française puisqu'une place en crèche coûte 6 000.00 € / enfant / an.

Oui ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder à la Crèche associative Petit Bouchon une subvention globale pour l'année 2018 de 120 000.00 €, soit après l'acompte de 3000000 € déjà versé, un solde de 90 000.00 €.

Vote

Pour 23

Abstention 0

Contre 0

2018-03-07

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :
PARTICIPATIONS 2018

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer les subventions à attribuer aux diverses associations communales pour l'année 2018.

Il donne la parole à Anita BONNIN qui propose les subventions suivantes :

Nom Association	Subventions 2016	Subventions 2017	Subventions 2018
A. COMBATTANT	1500	1000	1100
ALTAIR	650	650	665
AMANIEU	8000	8000	8000
ARDANCE	800	1106	1108
ASPHODELE	900	1000	1200
ATELIER CASTEL	470	470	470
ATELIER FIL	300	700	700
B.B.C.	6500	6700	6550
B.F.C.	6500	6500	6600
BOULIAC VOUS ACCUEILLE	1200	1200	1200
BSP	17500	17500	17500
CLUB AINES	3000	3000	3000
CLUB CYCLISTE	600	0	0
CLUB GYMNIQUE	500	500	700
CLUB INFO.	1000	1000	1100
FOYER CULTUREL	8000	8002	8500
HOUDA	1000	1000	1000
KUN FU	750	750	800
PATCHWORK	300	500	400
PERS. COMMUNAL	1500	1500	2000
PETANQUE	750	850	850
POIGNÉE EN MAIN	300	300	300
TENNIS	3000	5500	5500
TRIATHLON	0	0	0
VIEUX CRAMPONS	1000	1000	1000

GEEKSOFT	-	-	300
BRIDGE	-	-	300
	66 020	68 728	70 843

Elle précise que cela représente une hausse de 2015.00 € par rapport à l'année 2017 (environ 3 %), ce qui reste tout à fait correct et maîtrisé.

Francine BUREAU se félicite de l'existence d'un tel tissu associatif qui est essentiel pour la commune. Elle demande si des critères d'attribution ou exigences ont été déterminés préalablement à l'inscription de ces sommes ?

Anita BONNIN précise que chacune des associations étaient tenue de transmettre un dossier complet comprenant bilan de l'année écoulée et prévisionnel.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que de nombreuses subventions restent « faibles » par rapport aux activités proposées par les clubs comme par exemple le Club de pétanque qui rassemble régulièrement des très nombreux participants.

Jean-Pierre FIORUCCI souligne que dans de très nombreuses communes de l'agglomération les subventions communales sont en très fortes baisses ce qui n'est pas le cas à Bouliac.

Jean-Mary LEJEUNE pense que cela vient du fait que les participations des adhérents restent élevées.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le versement des subventions ci-dessus aux associations communales pour l'année 2018.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2018-03-08

ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE LA BELLE ETOILE / CHEMIN DE MELAC : DEMANDE DE SUBVENTIONS A BORDEAUX METROPOLE

Dans le cadre des travaux d'aménagement voirie de l'avenue de la Belle Etoile entre l'avenue du Domaine de Vialle et le chemin de Mélac, un nouveau réseau d'éclairage public a été installé. Le coût de ces travaux a été estimé par le SDEEG à 47 578.10 € H.T., ce dernier apportant une aide financière de 8893.10 €.

Le classement voirie de l'avenue de la Belle Etoile, permet à la commune de bénéficier d'un fonds de concours de Bordeaux Métropole plafonné à 50 % du coût prévisionnel HT des travaux, hors subvention, comprenant la mise en place des gaines, massifs de fondation, calettes de l'éclairage public, passage des câbles, branchements unilatéraux, socles et candélabres.

Le montant du fonds de concours est donc plafonné à 38 685.00 € HT X 50% = **19 342.50 €**.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Bordeaux Métropole pour l'octroi d'une subvention des travaux d'éclairage public de l'avenue de la Belle Etoile / tronçon avenue du Domaine de Vialle – chemin de Mélac.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2018-03-09

CONVENTION FINANCIERE DE REPRISE
DU COMPTE EPARGNE TEMPS AVEC LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES JALLE EAU BOURDE

Le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités ou établissement peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie de mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Evelyne DUPUY de sorte à apporter certaines précisions.

Dans le cadre de la mise en place du compte épargne temps (CET), Morgane Chéron, service de l'urbanisme, avait épargné 8 jours de congés.

En vertu du décret précité, il est convenu entre la Commune de Bouliac et la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde les conditions financières de reprise du CET de Morgane Chéron :

- Solde du CET : 8 jours
- Nbr de jours CET pris en charge par la Commune de Bouliac : 4
- Salaire brut (3072.83 €) / nbr heure mensuelle (151.67) = 20.26 € (= coût horaire)
- 20.26 € X 7 heures de travail journalier X 4 jours = 567.28 €

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière de reprise du CET de Mme Morgane Chéron avec la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde et le versement d'un montant de 567.28 €.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2018-03-10

ALSH – TARIFS STAGES DES VACANCES DE PRINTEMPS 2018

Monsieur le Maire demande à Florence PITOUN de présenter les stages organisés par le Centre de Loisirs pendant les vacances de Printemps 2018.

Il s'agit :

1/ De stages équestres aux Ecuries du Fleuve à Quinsac ; transport avec location minibus.

2/ De stages mini moto sur Talence ; transport avec minibus de la Ville.

Il propose ensuite au conseil municipal de fixer les tarifs correspondants.

Stage équestre
du 09/04/2018 au 13/04/2018 & du 16/04/2018 au 20/04/2018

		Commune	Hors Commune
Tranche 1	QF 0 à 500	35.00 € (40%)	69.00 € (80%)
Tranche 2	QF 501 à 999	45.00 € (52.50%)	73.00 € (85%)
Tranche 3	QF 1000 à 1499	56.00 € (65%)	78.00 € (90%)
Tranche 4	QF 1500 à 1999	67.00 € (77.50%)	82.00 € (95%)
Tranche 5	QF 2000 et plus	78.00 € (90%)	86.00 € (100%)

Stage mini moto
du 09/04/2018 au 13/04/2018 & du 16/04/2018 au 20/04/2018

		Commune	Hors Commune
Tranche 1	QF 0 à 500	72.00 € (40%)	143.00 € (80%)
Tranche 2	QF 501 à 999	94.00 € (52.50%)	152.00 € (85%)
Tranche 3	QF 1000 à 1499	116.00 € (65%)	161.00 € (90%)
Tranche 4	QF 1500 à 1999	139.00 € (77.50%)	170.00 € (95%)
Tranche 5	QF 2000 et plus	161.00 € (90%)	179.00 € (100%)

Une réduction de 20 % sera accordée pour le 2^{ème} enfant, 30 % pour le 3^{ème} enfant, 40 % pour le 4^{ème} enfant d'une même famille. Il est rappelé que le CCAS peut être saisi par des familles en difficultés.

- Ouï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs des camps applicables au Printemps 2018 tels qu'évoqués ci-dessus.

Vote

Pour 20

Abstention 3

Contre 0

2018-03-11

REMBOURSEMENTS CAMP DE SKI 2018
& SEJOUR JUMELAGE 2018 A SAXON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 2 enfants inscrits par leur famille, l'un au camp de ski à Boi Taull Resort avec le Centre de Loisirs et l'autre au séjour à Saxon dans le cadre du jumelage ont été obligés d'annuler leurs départs ; les familles sollicitent le remboursement des sommes payées.

Famille de Léonard Chartier : non parti au camp de ski pour raisons familiales la veille du départ ; le père, Christophe Chartier, sollicite le remboursement d'une part de la somme versée (676.80 €) ; il est proposé de rembourser la somme de 281.80 € le désistement s'étant fait la veille du départ.

Francine Bureau demande si des enfants éventuellement inscrits sur une liste d'attente pour ce séjour n'ont pas pu partir en raison de ce désistement, la veille du départ.

Florence Pitoun confirme que cela n'a pas été le cas.

Famille de Nathan Jayles : certificat médical ; il est proposé de rembourser la somme de 70.00 € correspondant à l'intégralité du séjour.

- Ouï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de rembourser la somme de :
- - o 281.80 € à M. Chartier
 - o 70.00 € à la Famille Jayles

Vote

Pour 23

Abstention 0

Contre 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.